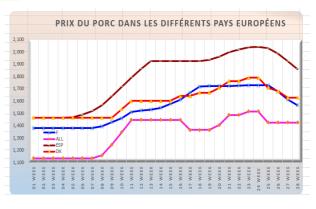
FLAJH



## Porc : nouvelle baisse des prix allemands

À l'image du temps, le marché du porc européen est toujours morose. La Chine a quelque peu réajusté à la hausse ses prix, mais les volumes importés demeurent très faibles. L'offre européenne reste supérieure à une demande modérée. Dans ce contexte, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ont stabilisé leurs prix cette semaine, mais à des niveaux faibles. L'Allemagne a engagé une négociation avec la Chine pour tenter d'obtenir un accord de régionalisation (FPA) mais à l'image de l'accord en attente de signature avec la France, les discussions avec la Chine sont difficiles. Le Danemark qui maintient un courant d'affaires avec le Japon et l'Asie affiche des cours stables. C'est une fois encore et pour la quatrième semaine consécutive, l'Espagne qui baisse ses



prix du porc – 6cts cette semaine. Dans ce contexte, la concurrence sur le marché des pièces UE est vive. En France, en dépit d'une offre modérée, le prix cède encore du terrain ce jeudi et la baisse allemande (-6 cts) risque d'amplifier le mouvement. Les éleveurs, comme l'ensemble de la filière, attendent une reprise des exportations vers la Chine espérée en septembre.

## ■ Allemagne : premiers cas de FPA dans des élevages de porcs

Le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) a annoncé aujourd'hui dans un communiqué de presse que la suspicion de Fièvre Porcine Africaine (FPA) dans deux élevages de porcs domestiques du Brandebourg a été confirmée. Les porcs testés positifs proviennent d'une ferme du district de Spree-Neisse et d'une petite ferme du district de Märkisch-Oderland. Il s'agit du premier cas de FPA chez des porcs domestiques en Allemagne. Jusqu'à présent, la FPA n'avait été observée que chez les sangliers. Les mesures de lutte contre la maladie ont déjà été mises en place par les autorités sanitaires Allemandes.



En plus des zones restreintes existantes dues à la FPA chez les sangliers (zones centrales, zones menacées, zones tampons), des zones de protection et des zones de surveillance sont désormais mises en place autour des élevages concernés. Les services vétérinaires locaux mettent en œuvre les mesures de contrôle des maladies animales. La régionalisation dans l'UE et donc la possibilité d'échanges intracommunautaires de porcs allemands provenant de zones indemnes vers d'autres États de l'UE continue à être autorisée, car les populations porcines domestiques touchées se trouvent dans les mêmes régions que les précédents foyers de FPA chez les sangliers.

## Castration des porcelets : les premières réponses du ministre de l'Agriculture

Par courrier en date du 8 juin dernier Culture Viande a alerté le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie sur le fait qu'à ce jour, aucune méthode, validée par les autorités sanitaires et vétérinaires, n'est proposée aux éleveurs de porcs pour leur permettre de poursuivre la castration des porcelets en conformité avec la règlementation qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Lors de l'Assemblée Générale d'Inaporc et au cours des entretiens que nous avons eus avec le cabinet du Ministre, il semble que plusieurs pistes se dessinent sur cet important dossier.

Le Ministre nous a indiqué que trois protocoles d'anesthésie locale devraient être proposés aux éleveurs :

- La procaïne, qui est actuellement disponible, mais jugée insuffisamment efficace par les autorités vétérinaires;
- Le tri-solfen, jugé efficace mais qui ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe;
- La lidocaïne, dont l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) est déjà déposée, mais ne concerne pas le porc

Les services du Ministère, en relation avec l'ANMV (agence nationale du médicament vétérinaire), travaillent sur la mise en place effective de ces méthodes. Culture Viande maintient sa pression pour que ces dispositifs soient opérationnels au plus vite. Un autre dossier doit aussi être rapidement traité : celui de la détection des carcasses de porcs entiers à odeurs et leur retrait du circuit de la consommation humaine comme le prévoit, à ce jour, la réglementation française et communautaire.

## ■Tech-Ovin 8 et 9 septembre à Bellac

Tech-Ovin, le salon national du mouton, ouvrira ses portes les 8 et 9 septembre 2021 à Bellac. Des visites, des expositions et de nombreuses conférences sont proposées dont : Filière ovin viande bio : le marché et les collecteurs (Interbio Nouvelle-Aquitaine & opérateurs économiques) ; Le marché de la viande ovine boosté par de faibles disponibilités (Idele) ; L'agneau bio : quelles perspectives de développement ? (Itab – Foréio). À noter parmi les nouveautés de cette édition 2021 : le « village connecté », espace exclusivement dédié aux nouvelles technologies avec de nombreuses démonstrations sur les 2 jours de salon. N'hésitez pas à consulter le programme!